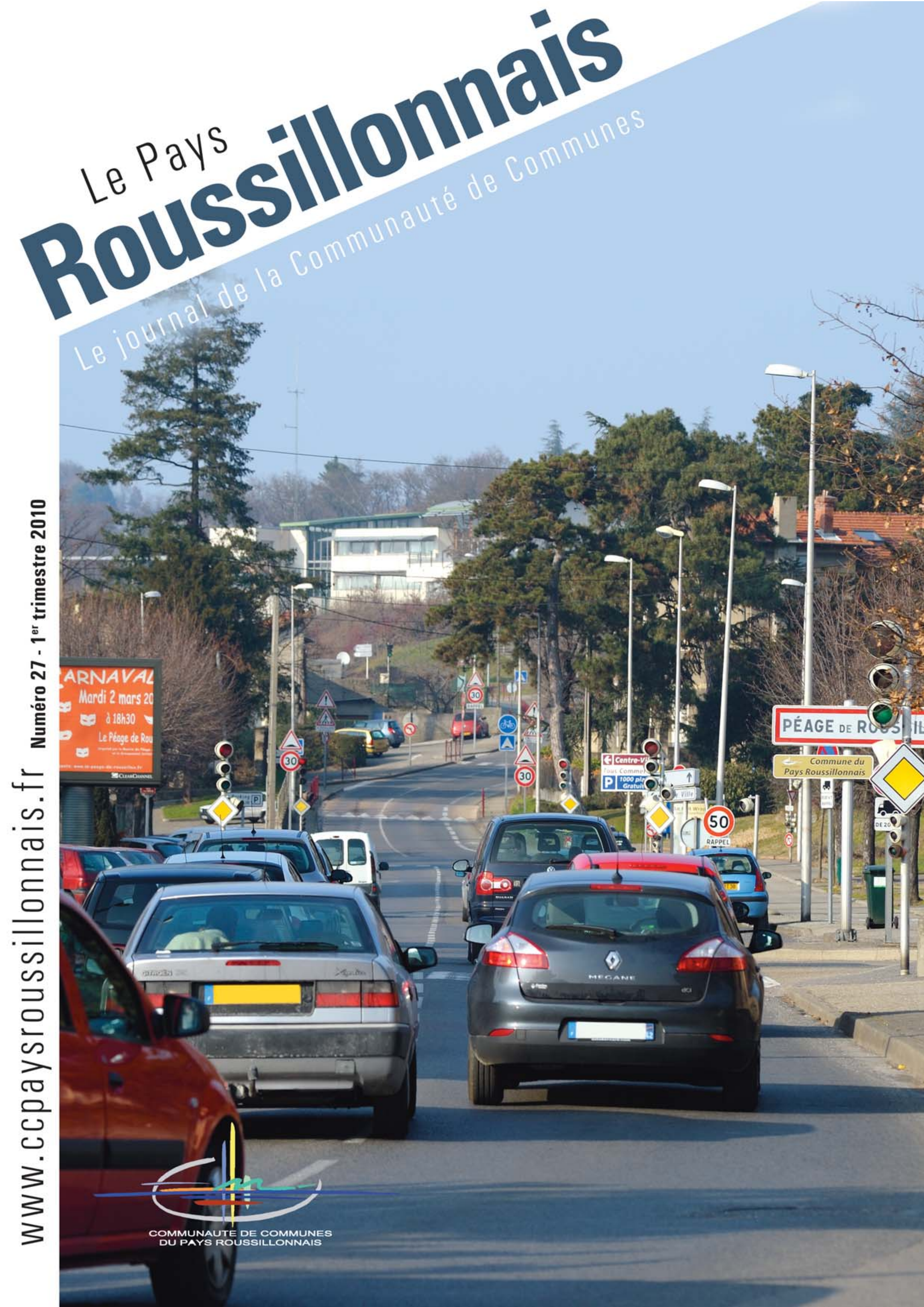


Le Pays
Roussillonnais
Le journal de la Communauté de Communes
Numéro 27 - 1er trimestre 2010
www.ccpaysroussillonnais.fr
PÉAGE DE ROUS
Commune du Pays Roussillonnais
50
RAPPEL
30
MEGANE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS





Le Pays Roussillonnais
Magazine d'information de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
N°27 - 1er trimestre 2010
N°ISSN : 1770 - 9458
Dépôt légal : mars 2010
Directeur de la publication : M. Francis Charvet
Rédaction : Carine Hilaire
Mise en page : Sophie Armatol
Crédit photo : Renaud Vezin (sauf mentions spéciales)
Impression : Imprimerie Zimmermann (Villeneuve-Loubet 06)

Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 Saint-Maurice-l'Exil Cedex
Tél. 04 74 29 31 00
Fax 04 74 29 31 09

Lors de la présentation des vœux de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, le mercredi 20 janvier dernier, vous avez dressé un bilan très positif de son action.

En effet, les élus communautaires peuvent être fiers de tout ce que la Communauté de Communes a accompli en 8 années d'existence. Elle entretient, aménage et sécurise plus de 560 km de voirie. Elle assure la collecte des déchets ménagers sur ses 22 communes. Son service instruction du droit des sols traite 1 200 dossiers chaque année. Elle a créé 3 aires d'accueil pour les gens du voyage. Elle a pris, en 2009, la gestion de nouveaux équipements culturels et sportifs (Médiathèque du Pays Roussillonnais, Conservatoire du Pays Roussillonnais, Aqualône, piscine Charly-Kirakossian). Elle participe à plusieurs dispositifs d'action sociale. Elle s'implique très fortement au sein du Syndicat Mixte Rhône Isère Plaisance et Loisirs (SYRIPEL), pour le renforcement du pôle touristique constitué par la base de loisirs de Condrieu et le port de plaisance des Roches-de-Condrieu. Elle apporte des ressources financières aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation... A travers toutes ses actions, elle est devenue aujourd'hui un acteur majeur sur son territoire et un partenaire incontournable pour les communes.

Et en matière d'économie ?

Nous avons œuvré pour la mise en place du syndicat mixte qui nous unit au Département de l'Isère et à la Région Rhône-Alpes avec un objectif unique : la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons. Je fonde beaucoup d'espoirs sur ce projet dont les enjeux dépassent bien largement les limites de notre territoire. Autre projet ambitieux pour le Pays Roussillonnais, la future zone Plein Sud, actuellement en gestation, devrait sortir de terre en 2011. Elle apportera une nouvelle offre commerciale sur notre bassin de vie.

Le 20 janvier, mais aussi lors de la présentation de vos vœux aux Samauritains, vous évoquiez la position de l'Autorité de Sûreté Nucléaire visant à restreindre la constructibilité des terrains dans un rayon de 2 km autour des centrales nucléaires.

Je suis en colère contre ces mesures qui tombent d'en haut sans aucune concertation ! La question de la constructibilité autour des centrales nucléaires doit faire prochainement l'objet de réunions importantes associant le ministère de l'Environnement, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les collectivités locales concernées. Si des données techniques et scientifiques prouvent qu'il existe un risque et justifient l'application de telles mesures, alors qu'elles nous soient communiquées, et nous pourrons agir en conséquence. Si tel n'est pas le cas, pourquoi empêcher sans raison le développement de nos communes ?

La suppression de la taxe professionnelle inquiète, vous l'avez rappelé, la plupart des élus locaux. La Communauté de Communes va-t-elle perdre une partie de ses recettes ?

La taxe professionnelle représente 85% des ressources de fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais... En supprimant cet impôt, l'Etat nous prive d'une ressource vitale, mais aussi de notre autonomie financière. Certes, en 2010, nous ne subirons pas de perte. Mais après ? Si les entreprises paient moins, les impôts sur les ménages finiront inévitablement par être augmentés.
Je suis d'autant plus inquiet que je doute de l'efficacité d'une telle mesure. Comment

pourrait-elle favoriser la relance économique si les collectivités territoriales, qui portent l'essentiel de l'investissement national, n'ont plus les moyens de le faire ?

La Communauté de Communes travaille régulièrement avec les territoires voisins. Quels rapports entretient-elle avec eux ?

Nous sommes heureux de pouvoir coopérer avec les territoires voisins. Nous l'avons déjà fait et nous le faisons de plus en plus sur divers dossiers qui concernent nos bassins de vie. La réussite des actions entreprises par les syndicats mixtes des Rives du Rhône et de Rhône Pluriel en est la parfaite illustration. Je crois à la multiplication des échanges entre les territoires et à la coopération, dans le respect de l'identité de chaque intercommunalité. En revanche, je suis convaincu que nous n'avons rien à gagner à des fusions. Pour l'heure, je souhaite que nous puissions continuer de travailler ensemble sur des thèmes concrets. Il sera toujours temps, plus tard, d'aller plus loin vers d'éventuels regroupements si cette voie apparaît la meilleure, au vu de l'expérience qui aura été acquise.

Quels sont les nouveaux projets de la Communauté de Communes ?

Nous mettons actuellement en place un nouveau service de transport qui devrait être opérationnel à l'horizon 2011. Dans le domaine du logement, la Communauté de Communes vient de lancer, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et la Région Rhône-Alpes, une nouvelle OPAH qui permettra aux propriétaires privés de rénover environ 220 logements sur nos 22 communes. Nous allons aussi continuer de mettre en œuvre des actions dans le cadre de notre PLH (Programme Local de l'Habitat).

Et à plus long terme, quels objectifs pour la Communauté de Communes ? Prendra-t-elle de nouvelles compétences ?

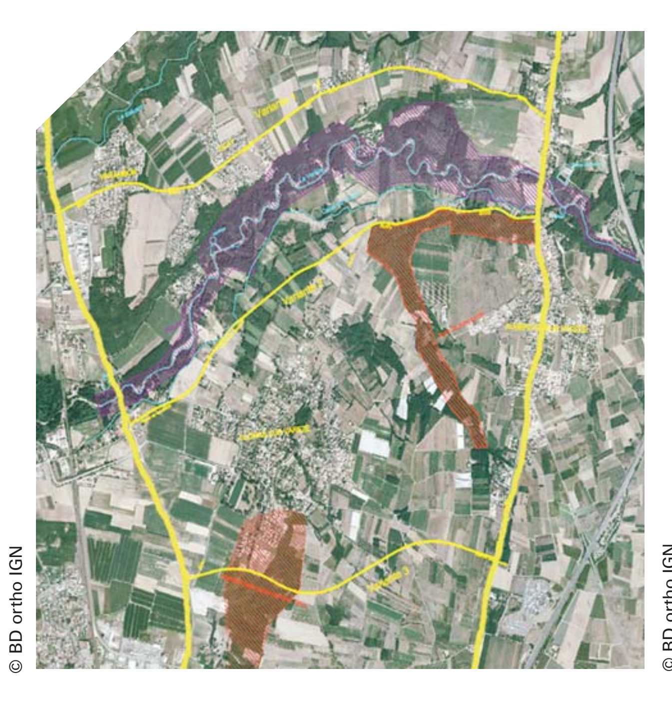
L'avenir de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, ce sont ses 22 communes qui le construiront ensemble. Elles continueront de travailler sur l'évolution de ses compétences en privilégiant l'intérêt collectif et en tenant toujours compte des besoins de tous les habitants et des caractéristiques de notre territoire. Je pense que certains dossiers seront forcément d'actualité dans les années qui viennent, comme par exemple celui de l'eau et de l'assainissement qui revêt des enjeux très importants.



La voirie de demain

La Communauté de Communes vient de mener une étude concernant l'aménagement de ses principaux axes routiers. Un double objectif doit être atteint : améliorer l'existant et anticiper les évolutions futures.

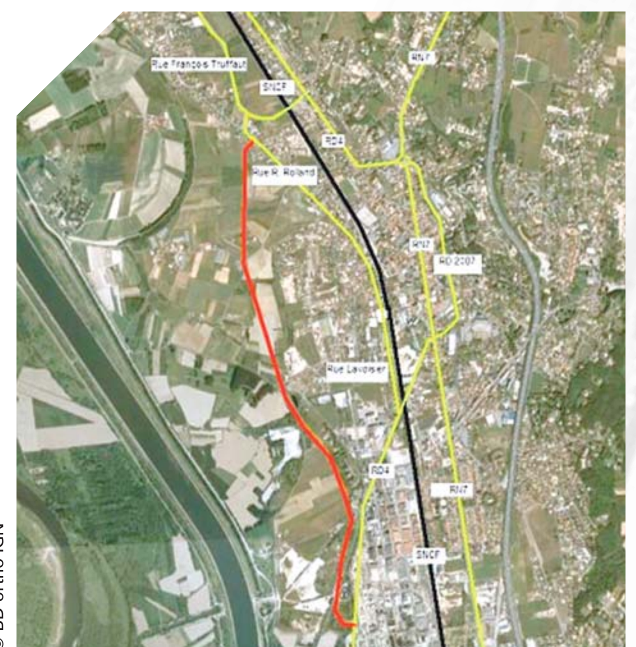
Près de 70 000 véhicules transitent chaque jour sur les axes principaux du Pays Roussillonnais : 29 000 sur la ligne nord sud dans les deux sens (hors autoroute A7), dont 60% concentrés sur la Route Nationale 7, et pas moins de 43 000 sur l'axe est ouest dans les deux sens, répartis à hauteur de Sablons et Clonas-sur-Varèze. **Contrairement à une idée reçue, le trafic local est plus important que le transit (déplacements régionaux, nationaux, voire européens) : les échanges locaux représentent 80% du trafic contre 20% pour le transit, des chiffres importants qui imposent d'adapter notre réseau routier.**
En effet, le Pays Roussillonnais compte près de 48 000 habitants, chiffre qui continuera d'augmenter dans les années à venir d'après les prévisions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le territoire est également doté de zones d'activités économiques d'envergure, amenées à se développer dans un futur proche, notamment la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons et la future zone commerciale Plein Sud. Il est donc nécessaire d'anticiper dès aujourd'hui l'évolution que le trafic routier va connaître dans les prochaines années. L'étude a permis de pointer les atouts et les faiblesses de nos réseaux et de définir un schéma directeur d'aménagement routier. Elle préconise ainsi la mise en œuvre de 28 opérations dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années. Tour d'horizon à travers sept d'entre elles, parmi les plus structurantes, présentées du nord au sud du territoire.



© BD ortho IGN

Connecter la RD4 et la RN7 au nord du territoire

L'étude propose la création d'une liaison entre la RD4 (deuxième axe principal après la RN7, qui relie Saint-Clair-du-Rhône à Sablons) et la RN7, entre Clonas-sur-Varèze et Auberives-sur-Varèze, pour faciliter la liaison est ouest. Trois options sont actuellement envisagées.



© BD ortho IGN

Délester la RD4 à hauteur des zones d'activités

Un contournement de la RD4, entre Saint-Maurice-l'Exil et le Péage-de-Roussillon, permettrait d'améliorer la desserte des pôles d'emplois situés dans ces zones et d'éviter les lieux d'habitations.

Mettre l'Avenue Jacques-Prévert à double sens

L'avenue Jacques-Prévert, au Péage-de-Roussillon, contourne le centre de la commune dans le sens sud nord. Elle serait mise à double sens de circulation, avec un réaménagement au niveau du carrefour d'entrée (carrefour de l'Escale) afin d'adapter son fonctionnement. Cet aménagement conduirait à requalifier la traverse de l'agglomération du Péage-de-Roussillon.





Retrouvez cette étude de circulation et d'aménagement routier dans son intégralité sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (www.ccpaysroussillonnais.fr).

Renseignements
Service de la voirie
Tél : 04 74 29 31 20
voirie@ccpaysroussillonnais.fr

Réaménager le carrefour des Cités

Le Carrefour des Cités, à Roussillon, est situé au croisement de la rue Jean-Jaurès et de la rue Gaston-Monmousseau. Les feux tricolores devraient céder la place à un giratoire afin de limiter les temps d'attente, notamment en période de pointe.

Dans la continuité, l'avenue Jean-Jaurès serait réaménagée pour remédier aux difficultés de stationnement et de circulation piétonne à proximité des lieux publics (centre social, école...). Situé dans son prolongement, le carrefour Paul-Eluard, trop complexe au niveau des priorités, serait repensé et sécurisé.

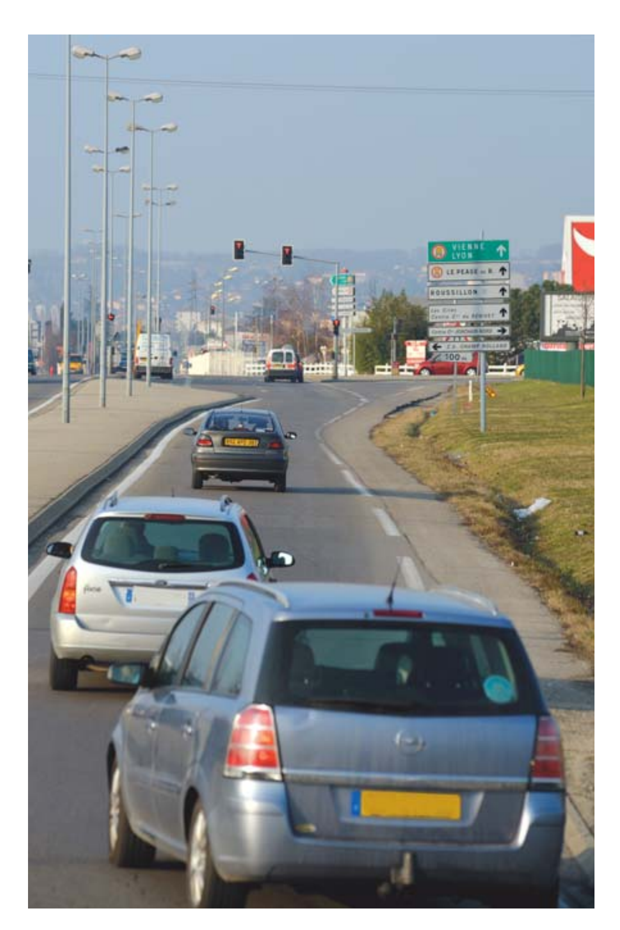


Repenser la zone Jonchain

A Salaise-sur-Sanne, le carrefour entre la rue du Renivet et Champ Rolland serait entièrement modifié, avec la création d'un giratoire et de deux contre-allées connectées à ce giratoire.



Elles délesteraient la RN7 et supprimeraient le carrefour à feux de Jonchain Nord.



Centre commercial

Zone Champ Rolland

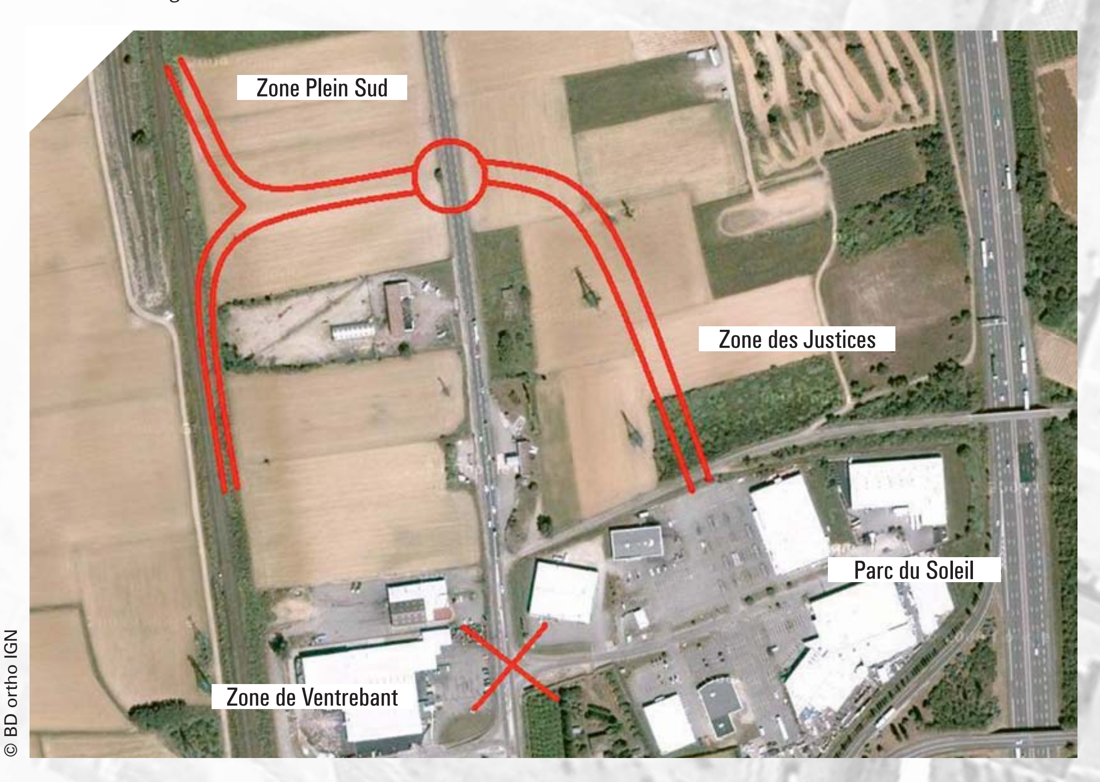
Zone Jonchain

Centre commercial

© BD ortho IGN

Faciliter l'accès aux zones économiques du sud du Pays Roussillonnais

Au sud de la zone Plein Sud, un giratoire va remplacer les feux tricolores qui donnent actuellement accès à la zone du Parc du Soleil. Ce nouvel aménagement débouchera sur les zones du Parc du Soleil, de Ventrebant, des Justices et Plein Sud. Il permettra de sécuriser les mouvements sur ces zones et de fluidifier le trafic sur cette portion de la RN7.



© BD ortho IGN

Retrouvez cette étude de circulation et d'aménagement routier dans son intégralité sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (www.ccpaysroussillonnais.fr).

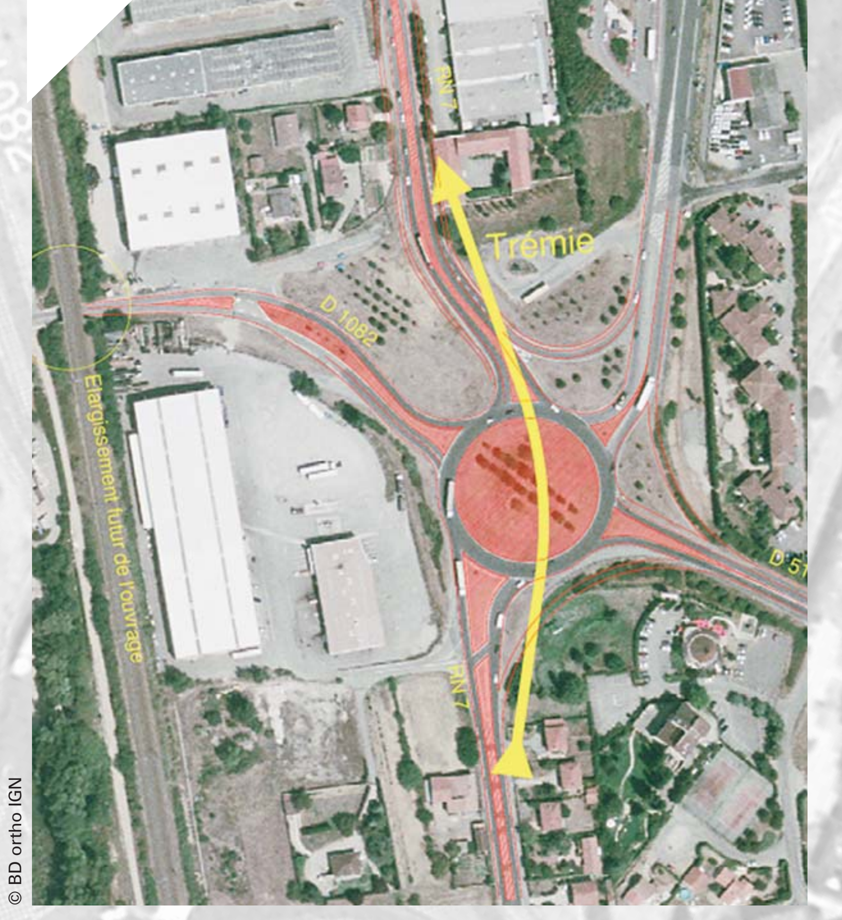
Renseignements
Service de la voirie
Tél : 04 74 29 31 20
voirie@ccpaysroussillonnais.fr

Désengorger le giratoire de Chanas

Le giratoire de Chanas, qui dessert notamment l'autoroute A7, devra être réaménagé. Une forte croissance du trafic est à prévoir dans les années à venir (extension de la ZIP de Salaise-Sablons et aménagement de la zone commerciale Plein Sud). Un passage sous ou au dessus du rond-point pourrait être créé afin de sortir les véhicules circulant sur la RN7 dans les sens nord sud et sud nord.

Rappelons que la création d'un nouvel accès à l'autoroute A7, à hauteur de la commune de Saint-Uze, entre Chanas et Tain-l'Hermitage, est souhaitée. Il permettrait de limiter les trafics au niveau de l'échangeur de Chanas en le soulageant du trafic Nord-Drôme.





© BD ortho IGN

Une main tendue

Bien plus qu'un simple suivi technique, l'Agence Locale d'Insertion (ALI) du Pays Roussillonnais propose aux personnes bénéficiaires du RSA, orientées par le Conseil Général, un accompagnement global et une oreille attentive.



© CCPR

Les acteurs de l'insertion professionnelle sont unanimes : connaître et maîtriser les techniques de recherche d'emploi, c'est bien, mais cela ne suffit pas toujours pour trouver un travail. Pour les personnes sans ressources et les travailleurs modestes, le RSA (Revenu de Solidarité Active), financé par le Conseil Général et l'Etat, permet de bénéficier d'un complément de ressources et d'un accompagnement individualisé. Dans ce cadre, les personnes qui rencontrent le plus de difficultés peuvent être orientées, par le Conseil Général, vers l'agence locale d'insertion du Pays Roussillonnais, qui couvre les 22 communes du territoire.

Retrouver l'envie d'avancer

"Les personnes que je suis ont besoin d'un accompagnement renforcé, explique Véronique Eustache, animatrice locale d'insertion. *Elles sont, la plupart du temps, sans emploi depuis plusieurs années et peuvent connaître toutes sortes de difficultés qui les fragilisent encore davantage : problème de mobilité, logement, garde d'enfants, santé, sans qualification ou avec une qualification obsolète, méconnaissance du marché de l'emploi ou des techniques de recherche d'emploi… Mon rôle sera de les aider à s'organiser, à retrouver un cadre, se fixer des étapes. Et surtout de les remotiver, leur redonner le courage qui fait parfois défaut… "*

Des situations et des besoins très différents

L'agence locale d'insertion assure ainsi chaque année le suivi d'environ 130 bénéficiaires du RSA. La durée du suivi, de 18 mois en moyenne, est variable d'une personne à l'autre. *"J'accueille un public très varié, hommes et femmes de tous âges et tous niveaux scolaires, avec ou sans enfants"*, précise Véronique Eustache. Au fil des entretiens, la personne passera son profil au peigne fin pour faire le point sur ses potentialités et ses faiblesses vis-à-vis de l'emploi, avant de définir son projet et de réaliser son propre parcours d'insertion.

L'Agence Locale d'Insertion relève du Conseil Général de l'Isère avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Elle fait partie du réseau des acteurs de l'insertion du Pays Roussillonnais, qui comprend, entre autres : Pôle Emploi, la MIJIR (Mission Insertion Jeunes Isère Rhodanienne), Cap Emploi, Déclic, Tout Serv', les différents organismes d'insertion professionnelle par l'emploi…

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'Agence Locale d'Insertion du Pays Roussillonnais
3, rue Anatole-France
à Roussillon
Tél. 04 74 86 63 75
ali@ccpaysroussillonnais.fr



Des aides pour rénover votre logement

La nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Pays Roussillonnais va permettre, dans les 3 ans qui viennent, la rénovation de quelque 220 logements privés, en faisant bénéficier les propriétaires d'aides financières. Explications.

Refaire une salle de bain trop vétuste, substituer une énergie renouvelable à une ancienne énergie, installer des doubles vitrages ou refaire la toiture, améliorer l'isolation thermique, transformer un local en habitat locatif, adapter un logement à une personne âgée… quel que soit votre projet, vous avez peut-être droit à une subvention pour réaliser vos travaux. La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais vient de lancer, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et la Région Rhône-Alpes, une nouvelle OPAH. Cette opération, menée de janvier 2010 à décembre 2012, devra favoriser l'amélioration du parc de logements privés sur les 22 communes du Pays Roussillonnais. Elle s'adresse à tous les propriétaires bailleurs ou occupants d'un logement de plus de 15 ans d'âge.

220 logements à réhabiliter

Les travaux subventionnés porteront principalement sur la lutte contre l'insalubrité, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, l'amélioration des performances énergétiques des habitations. Ils permettront d'accroître l'offre de logements locatifs en incitant les propriétaires à rénover et réhabiliter des locaux vacants… La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais vise un objectif de 220 logements à réhabiliter, pour lequel elle dispose d'une enveloppe globale de plus de 1,5 millions d'euros : l'OPAH est financée par la Communauté de Communes à hauteur de 260 000 €, l'ANAH à hauteur de 1 260 000 € et la Région Rhône-Alpes à hauteur de 36 000 €.

L'OPAH, mode d'emploi

Les subventions proposées par l'OPAH peuvent financer 15 à 65 % du montant des travaux. Ce pourcentage dépendra notamment du type de travaux entrepris, des caractéristiques du logement, du niveau de ressources du propriétaire et du montant des loyers pratiqués pour les bailleurs. Les propriétaires désireux d'effectuer des travaux dans leur logement, avec le soutien de l'OPAH, doivent s'adresser à l'équipe d'animation de l'OPAH, à savoir H&D Conseils (coordonnées et permanences en encadré), mandatée par la Communauté de Communes, pour la gestion du dispositif. Vous pourrez ainsi bénéficier gratuitement de conseils et d'informations sur tous les aspects de votre projet : techniques, sociaux, juridiques, financiers, fiscaux, architecturaux, énergétiques… L'équipe vous proposera également une visite de votre logement pour expertise. N'hésitez pas à la contacter.

Pour tout renseignement complémentaire sur la politique du logement en Pays Roussillonnais
Contactez le service logement de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
Rue du 19 Mars 1962
à Saint-Maurice-l'Exil
Tél. 04 74 29 31 07
logement@ccpaysroussillonnais.fr

Pour tout renseignement sur l'OPAH, les types de travaux susceptibles d'être subventionnés, les conditions d'obtention d'une aide, contactez l'équipe d'animation OPAH

Permanence au siège de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, tous les mercredis de 14h à 16h.
Téléphone : 06 81 65 50 78.

Une réunion publique d'information destinée à l'ensemble de la population du Pays Roussillonnais se tiendra le mardi 6 avril à 18h - salle des conférences, Espace Marcel-Noyer à Saint-Maurice-l'Exil.



© H&D

Quel avenir pour Rhône-Varèze ?

La zone d'activité Rhône-Varèze prend une place croissante dans l'économie roussillonnaise. Le Journal du Pays Roussillonnais dresse un état des lieux sur cette zone communautaire.

Avec 45 entreprises et plus de 600 emplois, Rhône-Varèze est une réussite qui ne demande qu'à grandir. En effet, la zone conserve de grandes potentialités. Elle s'étend sur une surface de 67 hectares à Saint-Maurice-l'Exil dont 18 hectares restent à équiper et à viabiliser, voire à acquérir. Il existe également une réserve de 45 hectares à Clonas-Sur-Varèze pour une extension future.

Un beau potentiel économique

Rhône-Varèze a l'avantage d'être bien desservie par la route et elle est inscrite comme zone à développer au SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale. Les entreprises implantées œuvrent essentiellement dans les domaines de l'artisanat et de la petite industrie. Les élus souhaitent poursuivre son extension en étant attentifs à la qualité architecturale et paysagère des projets.

Renseignements
auprès du service économie de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais au 04 74 29 31 06
economie@ccpaysroussillonnais.fr

La centrale nucléaire, une nouvelle contrainte pour la zone ?

Toute proche de Rhône-Varèze, la centrale nucléaire fonctionne depuis près de 25 ans. De nombreuses réalisations ont vu le jour à proximité : Aqualône, complexe omnisport, logements... Mais aujourd'hui, l'Autorité de Sûreté Nucléaire veut imposer son avis "consultatif" limitant très fortement les possibilités de constructions sur les terrains se situant dans un périmètre de 2 km autour des réacteurs nucléaires. Si l'Etat confirme dans les prochains mois ce périmètre et son caractère contraignant, le développement de la zone risque d'être compromis. Existe-t-il un risque nouveau qui pourrait justifier la mise en oeuvre de cette mesure ? Des réponses rapides doivent être données aux élus et à la population. Pour les élus, un seul objectif commande : la sécurité des populations !



La zone Rhône-Varèze est située dans le périmètre des 2 km autour de la centrale nucléaire.

L'agenda

Médiathèque du Pays Roussillonnais

Exposition jeunesse "Jean du Rhône à l'époque de la batellerie", d'après les originaux tirés du livre de Catherine Chion. Du 2 au 30 avril à la médiathèque.

La Réunion, belle et secrète, film-conférence présenté par Images du Monde.
Mardi 11 mai à 20h30, Salle des Conférences à Saint-Maurice-L'Exil (Espace Marcel-Noyer)

L'heure du conte, pour les enfants à partir de 3 ans. Les mercredis 7 et 21 avril et 5 et 19 mai à 15h à la médiathèque.

Conservatoire du Pays Roussillonnais

Concert "Tango", mardi 30 mars à 19h au Sémaphore de Roussillon
Concert "Baroque", mercredi 19 mai à 19h au Prieuré de Salaise-sur-Sanne

Centre aquatique Aqualône

Défilé de mode sur l'eau le vendredi 26 mars à 20h. Entrée 10 €.
Infos et réservation au 04 74 86 55 95 ou www.commerces-peageois.fr.
Organisé par le groupement Différence.

Pâques : concours de dessins du 29 mars au 4 avril et chasse aux œufs le 31 mars de 14h à 17h.
Stages de découverte à 5 disciplines de natation pour les enfants de 8 à 14 ans, du 10 au 25 avril

Renseignements :
Conservatoire du Pays Roussillonnais
Site de Roussillon : 04 74 86 03 78
Site de Saint-Clair-du-Rhône : 04 74 56 48 95
Médiathèque du Pays Roussillonnais : 04 74 86 20 26
Aqualône : 04 74 11 17 40 ou internet : aqualone.jimdo.com

Le Pays Roussillonnais, 1er sur Google !

Le site internet de la Communauté de Communes est le premier référencé sur Google pour les recherches faites à partir des mots-clés Pays Roussillonnais ou CCPR. Une première place obtenue grâce au développement du site que de plus en plus d'internautes (près de 1600 par mois) visitent pour obtenir des informations sur la collectivité, ses missions et ses informations pratiques.

La vitesse s'affiche

"Vous roulez à 55 km/h." Tel sera le type de message délivré par les panneaux indicateurs de vitesse ou radars pédagogiques dont la Communauté de Communes va bientôt faire l'acquisition. Objectif : sensibiliser les usagers de la route au respect des limitations de vitesse, notamment en agglomération. Ces panneaux devraient être utilisés de manière itinérante sur les axes les plus fréquentés, aux abords des zones commerciales et des établissements publics ou scolaires.



© En marge

Rendez-vous et bons plans concoctés par la Maison de Pays

En 2010, la Maison de Pays vous propose 14 bons plans pour redécouvrir le Pays Roussillonnais et animer vos week-ends. Cadeaux de bienvenue et réductions vous seront offerts lors de la journée de présentation du dimanche 23 mai à la base de loisirs de Condrieu. Le patrimoine, sous toutes ses formes, restera la star de cette nouvelle saison. Rencontres et sorties se suivront d'avril à octobre, mais ne se ressembleront pas. Coup d'envoi le dimanche 18 avril autour des couleurs printanières du Jardin du Bois Marquis de Vernioz.
De nouvelles visites à thème dans le cycle des "Dessous de la Renaissance" seront proposées au Château de Roussillon. Ne manquez pas non plus la visite-concert du 16 mai avec les musiciens du Louvre.
Marcheurs, découvrez un nouveau sentier du Pays Roussillonnais un dimanche par mois. Des thèmes de découverte agrémentent ces sorties : le 18 avril, faites étape dans les ateliers de poterie la Barbo'Tine où Martine Philis réalise des créations en raku.
A noter également que la première sortie familiale en VTT, encadrée par un moniteur diplômé, aura lieu le 16 mai.
Informations et dates dans le nouveau guide touristique 2010 du Pays Roussillonnais et à la Maison du Pays Roussillonnais, Office de tourisme : Place de l'Edit, Château de Roussillon
Tél. 04 74 86 72 07
Internet : www.ot-pays-roussillonnais.fr

Les élèves ont l'occasion de se produire sur scène régulièrement dans l'année.

L'art de la danse

Plus de 500 élèves pratiquent la danse chaque semaine au Conservatoire du Pays Roussillonnais. Pour eux, la Communauté de Communes vient de se doter d'une nouvelle salle de danse.

Danser, c'est un art. Un art qui exige un apprentissage technique et une vraie culture musicale. C'est ainsi que le Conservatoire du Pays Roussillonnais aborde la danse, comme une pratique artistique et culturelle. Le Conservatoire propose à ses élèves des cours de danse classique, contemporaine, orientale, jazz et hip-hop. Les cours intègrent l'apprentissage technique de la danse, les pas, les enchaînements, les positions, mais aussi une ouverture plus large sur la culture musicale et chorégraphique, l'art, l'histoire de la danse... Les élèves sont amenés vers la scène, en assistant dans l'année à différents spectacles professionnels, et, surtout, en se produisant eux-mêmes lors d'événements organisés par le Conservatoire.

De l'éveil au perfectionnement

Le Conservatoire du Pays Roussillonnais propose des cours d'éveil à la danse pour les enfants de 4 à 6 ans, d'initiation à partir de 7 ans, suivis de cycles d'observation dès 8 ans et de cours élémentaires à partir de 12 ans. Dès l'initiation, les élèves pratiquent deux types de danse, classique et contemporaine, afin de trouver la leur. A ces cursus de danse complets s'ajoutent des cursus dits allégés ou ateliers pour la pratique de la danse-loisir, accessible à tous niveaux et tous âges.

Un nouvel équipement au top

Depuis janvier 2010, les danseurs du Conservatoire disposent d'une nouvelle salle pour les cours. Située au complexe omnisports de Saint-Maurice-l'Exil, elle va permettre de désengorger les autres sites (studio Grumbach à Roussillon, salle des fêtes et groupe scolaire des Grouillères à Saint-Clair-du-Rhône, socio-culturel à Saint-Maurice-l'Exil). Déjà utilisée deux jours par semaine pour le hip-hop et la danse orientale, elle sera occupée tous les jours dès septembre 2010. Cette salle permet la pratique de toutes les disciplines chorégraphiques dans les meilleures conditions. Elle est équipée d'un plancher flottant recouvert d'un tapis de danse spécifique qui permet un meilleur amorti et préserve la santé des genoux et des vertèbres des danseurs. Par ailleurs, elle est dotée de miroirs, de barres, de vestiaires et de douches. Bref, elle permet la pratique de la danse dans les règles de l'art.

Contacts et renseignements au Conservatoire du Pays Roussillonnais

Site de Roussillon
73, avenue Gabriel-Péri
Tél. 04 74 86 03 78
conservatoire.roussillon@ccpaysroussillonnais.fr

Site de Saint-Clair-du-Rhône
Place Charles-de-Gaulle
Tél. 04 74 56 48 95
conservatoire.stclair@ccpaysroussillonnais.fr



La Communauté de Communes s'est dotée d'une nouvelle salle de danse de 100m².